

PRÊT AVEC GARANTIE HYPOTHECAIRE

Pour préparer au mieux votre acte, je vous remercie de me transmettre les pièces suivantes :

➤ **Concernant chaque emprunteur :**

- Copie recto/verso de la pièce d'identité.
- Questionnaire d'état-civil dûment complété (au verso).
- Si l'un des emprunteurs est étranger : Traduction en français de son extrait d'acte de naissance par un traducteur assermenté
- Votre Relevé d'Identité Bancaire signé (pour la restitution du trop-perçu éventuel à la clôture du dossier).

➤ **Concernant le prêt :**

- Offre de prêt(s).
- La date à laquelle vous devez retourner votre offre de prêt à la banque.
- Les coordonnées de votre conseiller bancaire (mail, téléphone...).
- Le décompte de la banque à jour en cas de rachat de prêt.

➤ **Concernant le bien donné en garantie :**

- Titre de propriété.
- Attestation d'assurance.

A quel moment faut-il transmettre les documents à l'étude ?

Dès réception de l'offre, une remise tardive des documents peut retarder la signature de l'acte et le déblocage de votre prêt.

Afin de nous permettre d'accomplir les premières démarches liées à votre dossier, un acompte de 50€ sera demandé à l'ouverture de celui-ci.

Après réception des pièces, le montant précis des frais d'actes vous sera indiqué.